

# LE FLEUVE

Bulletin d'information  
Saint-Laurent Vision 2000  
VOLUME 5 ■ NUMÉRO 1 ■ FÉVRIER 1995

## DIAPASON

Saint-Laurent Vision 2000 a fait de la biodiversité une de ses priorités. Une place plus importante sera désormais faite aux espèces et aux écosystèmes, à la conservation et à l'utilisation durable des ressources.

Dans un véritable esprit de partenariat, une équipe de spécialistes à la fois d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada et du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec conjuguent leurs efforts, mettent en commun leurs connaissances et élaborent une programmation d'ensemble visant la préservation et le maintien de la biodiversité de l'écosystème du Saint-Laurent. Notre grand fleuve, il faut le protéger!

Ceci dit, plusieurs questions se posent. Par quoi doit-on commencer? Comment intégrer les objectifs visés? De quelle manière répartir les sommes d'argent? Grâce à des comités techniques formés au sein des ministères impliqués, tous les projets d'intérêt sont analysés. Des recommandations sont alors formulées et le Comité d'harmonisation Biodiversité « harmonise » les étapes à venir. C'est en s'asoyant à une même table qu'on peut arriver à s'entendre pour travailler en synergie, pour passer à l'action.

Fini le temps où plusieurs chaloupes de ministères différents se croisent sur une même rivière en poursuivant des travaux similaires. Dorénavant, on se concerta, on réalise des projets ensemble, on utilise l'argent dans un but commun et on avance dans la même direction. Le maintien de la biodiversité dans l'écosystème du Saint-Laurent passe aujourd'hui par ces nouvelles règles du jeu.

Le Comité d'harmonisation  
Biodiversité

## Gardez le fil... suivez «Le Fleuve»

**V**ous avez entre les mains le premier numéro du bulletin « Le Fleuve » façon SLV 2000 : une facture visuelle rajeunie et plus efficace, la nouvelle signature SLV 2000 bien en évidence et un contenu toujours collé aux enjeux reliés à la conservation et à la protection de l'écosystème du Saint-Laurent et des principales rivières tributaires.

Le Fleuve se veut un lien essentiel et transparent, le seul lien régulier avec les publics cibles de SLV 2000. Son rôle vise précisément à refléter les efforts en matière de conservation, de protection et de restauration de l'écosystème du Saint-Laurent, dans une perspective de développement durable, avec une attention spéciale pour les nouvelles priorités d'intervention qu'il importe de mieux faire connaître et de traduire concrètement.

Le Fleuve constitue une antenne de communication qui, nous le souhaitons, vous servira d'outil privilégié. Nous espérons donc qu'à titre de partenaires vous serez en mesure de suivre assidûment la progression des travaux pour les différents volets d'intervention, tout en participant, d'une certaine façon, à l'évolution des connaissances et à tout le tourbillon d'activités générées par SLV 2000.

Vous savez qu'un grand projet de développement durable comme le plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 ne peut se réaliser sans l'engagement et la participation active de la population,

principalement des milieux riverains, des décideurs ainsi que des multiples partenaires concernés.

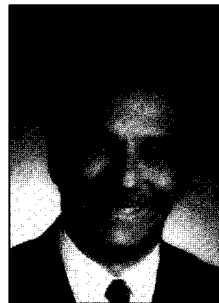
À cet égard, SLV 2000 aura à jouer un rôle stratégique de communication qui prendra la forme d'une sensibilisation accrue et d'une meilleure diffusion des connaissances et des informations afin de fournir aux partenaires, aux décideurs et à la population des données utiles à la prise de décision et à la concertation. Nous sommes convaincus que c'est par la concertation et

l'harmonisation de nos efforts collectifs que nous parviendrons à préserver efficacement ce remarquable patrimoine naturel qu'est le Saint-Laurent.

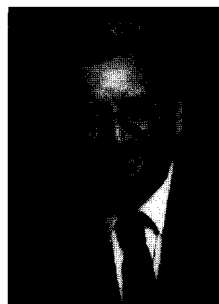
Nous espérons pouvoir compter au cours des prochaines années sur le réseau dynamique que forment déjà toutes les personnes intéressées à la protection du Saint-Laurent dans une perspective de développement durable. Aussi, nous vous invitons à devenir des partenaires actifs et même interactifs en nous faisant part de vos commentaires et suggestions, en nous transmettant des informations ou de brèves nouvelles à diffuser ou des événements à annoncer. Nous vous invitons à suivre le fil du courant avec Le Fleuve!

Les coprésidents de l'entente :

Jean-Pierre Gauthier et  
Denys Jean



Jean-Pierre Gauthier  
Directeur général régional  
Environnement Canada



Denys Jean  
Sous-ministre adjoint aux politiques  
Ministère de l'environnement  
et de la Faune du Québec

# Un nouveau souffle pour le fleuve

**L'**écosystème fluvial constitue un vaste ensemble qui s'articule autour de l'interdépendance des différentes espèces et de leur milieu. Sans compter la population qui interagit avec cet écosystème. D'où l'approche globale de l'environnement mise de l'avant dans le cadre de SLV 2000. D'emblée, cette approche élargie ouvre la voie à de nouveaux domaines d'intervention (5) qui sont d'une importance stratégique tant pour les populations riveraines que pour l'écosystème fluvial proprement dit.

Pour le volet Santé par exemple, on sait que certains contaminants retrouvés dans l'environnement peuvent avoir un effet sur la santé humaine. Aussi, SLV 2000 cherchera à mieux connaître les relations entre le fleuve et la santé et ainsi à protéger et promouvoir la santé des populations riveraines.

Plus de 60 % de la population du Québec vit sur les rives du Saint-Laurent et la moitié de celle-ci y puise son eau potable. D'où l'importance d'acquiescer des données fiables sur la composition, le fonctionnement et la fragilité de l'écosystème du Saint-Laurent et de rendre cette information disponible aux organismes et à la population afin qu'ils soient en mesure de prendre des décisions éclairées. C'est précisément le rôle qu'entend jouer le volet Aide à la prise de décision de SLV 2000.

Toujours dans cet esprit de partenariat qu'entend développer SLV 2000 avec la population, le volet Implication communautaire prend tout son sens. Partant du principe que la participation active et accrue des populations locales et régionales est essentielle pour assurer la conservation et la mise en valeur des ressources du Saint-Laurent, SLV 2000 vise donc à susciter et à appuyer cette participation dans la définition et le suivi d'interventions jugées prioritaires pour la région, et à soutenir, à la fois techniquement et financièrement, la mise en œuvre de projets issus du milieu. Déjà, une trentaine de projets environnementaux ont reçu un appui.

D'autre part, il a été démontré que la pollution diffuse provenant des bassins à forte densité agricole porte atteinte à la qualité

de l'écosystème du Saint-Laurent. Le volet Agriculture de SLV 2000 vise donc à modifier certaines pratiques agricoles et à réduire sensiblement la pollution d'origine agricole afin de recouvrer certains usages des cours d'eau touchés.

Enfin, le volet Biodiversité vise à mettre en œuvre dans le Saint-Laurent et sur certaines rivières tributaires les principales dispositions de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. On compte accorder une attention spéciale aux espèces menacées ou vulnérables, en déclin ou à faible population, et à leurs habitats.

## Une approche plus globale via les rivières tributaires

La contribution des rivières tributaires à la pollution du Saint-Laurent est bien connue tout comme l'importance de leur rôle pour le maintien de la diversité biologique de l'écosystème fluvial. Ainsi, pendant toute la durée de SLV 2000, la qualité des eaux d'une vingtaine de rivières tributaires fera l'objet d'une surveillance soutenue. Toutefois, SLV 2000 compte intervenir en priorité sur sept rivières tributaires qui ont une importance stratégique pour le Saint-Laurent, soit les rivières L'Assomption, Boyer, Chaudière, Richelieu, Saguenay, Saint-Maurice et Yamaska.

Pour déterminer les rivières tributaires prioritaires, les responsables de SLV 2000 ont tenu compte de plusieurs facteurs, entre autres l'impact relatif de la rivière sur la problématique environnementale du Saint-Laurent, le niveau actuel des connaissances et des données sur l'état des ressources et du milieu, la capacité d'obtenir avant la fin de l'entente des améliorations mesurables aux problèmes identifiés, une bonne représentation des problèmes communément rencontrés sur le territoire québécois et une bonne répartition géographique.

De plus, on procédera, pendant toute la durée de Saint-Laurent Vision 2000, à la surveillance de la qualité du fleuve et de 24 de ses rivières tributaires.

## LECTURES

### Plan d'action pour le rétablissement du grèbe cornu (*Podiceps auritus*) au Québec

Shaffer, F., P. Laporte et M. Robert. 1994. Plan d'action pour le rétablissement du grèbe cornu (*Podiceps auritus*) au Québec. Service canadien de la faune, Environnement Canada, 40 p.

Le grèbe cornu est un oiseau aquatique dont la répartition québécoise se limite actuellement aux Iles-de-la-Madeleine. Les Iles-de-la-Madeleine représentent en fait le seul site de nidification de cette espèce dans l'est de l'Amérique du Nord. La population québécoise de ce grèbe se chiffre présentement entre 10 et 20 couples.

Le plan d'action pour le rétablissement du grèbe cornu propose une série d'actions visant principalement à accroître les connaissances biologiques de la population de grèbes cornus aux Iles-de-la-Madeleine et à assurer la protection des habitats fréquentés par cette espèce.

En plus des actions proposées, le document dresse le bilan des connaissances de cette espèce : sa biologie, ses habitats, sa répartition géographique, ses statuts existants, l'état de sa population et les facteurs susceptibles de limiter sa croissance.

### Qualité des eaux du Saguenay-Lac Saint-Jean 1979-1992

Hébert, S. 1995. Qualité des eaux du Saguenay - Lac Saint-Jean, 1979-1992. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction des écosystèmes aquatiques. 58 p. + annexes.

La Direction des écosystèmes aquatiques du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec est sur le point de publier un document qui, basé sur les données physico-chimiques colligées entre 1979 et 1992, donne un portrait spatio-temporel de la qualité des eaux de la rivière Saguenay et des principales rivières tributaires du lac Saint-Jean.

Sur le plan de l'assainissement, l'étude révèle que les eaux usées domestiques de 15 fois plus de personnes étaient traitées en 1992, comparativement à la situation qui prévalait en 1979. Elle révèle également que les interventions visant la réduction des rejets de nature industrielle, particulièrement ceux originant des papetières et des aluminières, ont permis de réaliser des gains appréciables durant ces 13 années.

# Une nouvelle entente : pour aller plus loin !

**L**a première entente Canada-Québec pour la conservation, la protection, la dépollution et la restauration du fleuve, qui a donné naissance au Plan d'action Saint-Laurent (PASL), a porté fruit. Les avis sont unanimes ! Que l'on parle simplement de la conservation de 5000 hectares d'habitats fauniques ou de la réduction de 74 % des rejets toxiques liquides des 50 établissements industriels prioritaires, les résultats sont d'ores et déjà tangibles et importants.

Plein feu donc sur le nouveau plan d'action, Saint-Laurent Vision 2000, qui a commencé à s'articuler concrètement depuis la signature officielle de l'entente Canada-Québec,

le 18 avril dernier. Dès lors, toutes les conditions sont réunies pour continuer sur la lancée du plan d'action phase I. En concluant cette entente, qui viendra à échéance le 31 mars 1998, Ottawa et Québec comptent bien sûr maintenir les efforts du PASL au chapitre de la protection par des mesures de réduction de rejets liquides toxiques. Mais, de plus, les deux niveaux de gouvernement veulent, par cette entente, accentuer les efforts de conservation de l'écosystème fluvial et de prévention, en favorisant une approche globale en matière de gestion de l'environnement et en s'assurant d'une participation active du milieu et des nombreux partenaires concernés.

## Des répercussions économiques significatives

Outre ses bénéfiques environnementaux, l'entente Saint-Laurent Vision 2000 aura également des répercussions importantes sur le plan économique.

Avec une enveloppe budgétaire de 191 millions de dollars, comparativement à 173 millions pour le PASL, il ne fait aucun doute que SLV 2000 générera des impacts économiques au moins aussi considérables que ceux du PASL. « Il faut considérer l'ampleur des activités qui sont prévues dans ce nouveau plan, souligne Albin Tremblay, secrétaire du comité de gestion de l'entente pour le Canada. Signalons en parti-

culier l'ajout de 56 nouvelles usines dans le volet Protection ainsi que les interventions importantes qui seront mises de l'avant dans les nouveaux secteurs couverts par l'entente, plus spécifiquement dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de la restauration des milieux humides. »

Il est intéressant de noter que le PASL a généré, selon une étude indépendante portant sur les impacts économiques, des retombées directes et indirectes de l'ordre d'un milliard de dollars, entraînant ainsi la création de quelque 11 000 emplois sur cinq ans. Signalons en particulier que les 50 établissements industriels jugés prioritaires ont procédé pour leur part à des investissements s'élevant à environ 750 millions de dollars.

## Les usines prioritaires: un bond de 50 à 106

**S**aint-Laurent Vision 2000 continue sur la lancée du plan d'action Saint-Laurent au chapitre de la réduction des rejets liquides toxiques d'origine industrielle dans le fleuve et ses rivières tributaires. Qui plus est, il double la mise ! Ainsi, SLV 2000 interviendra dorénavant auprès de 106 usines prioritaires, dont 56 nouvelles. Cet objectif traduit bien la détermination des deux niveaux de gouvernement concernés par la réduction de rejets toxiques dans le Saint-Laurent.

Trois catégories d'usines sont visées: les usines rejetant leurs eaux usées sans traitement adéquat, à qui on demande de

réduire de 90 % leurs rejets liquides toxiques; les usines ayant déjà implanté des technologies de traitement auxquelles on demande une réduction optimale des rejets liquides toxiques; et les usines réglementées pour lesquelles on souhaite évaluer l'impact des rejets toxiques afin de proposer ensuite les correctifs requis et de réduire ainsi de façon optimale leurs effets sur le milieu récepteur.

En outre, SLV 2000 financera une soixantaine de projets de développement technologique visant principalement l'élimination des toxiques.

# Une structure renouvelée, une nouvelle dynamique

**L**a nouvelle entente Canada-Québec qui préside à la mise en œuvre de Saint-Laurent Vision 2000, bénéficie d'une structure largement renouvelée et un peu plus imposante que la précédente entente. Cette structure se justifie essentiellement par l'élargissement sensible du plan d'action qui intègre maintenant plusieurs nouveaux volets.

La constitution du Comité de gestion de l'entente repose sur le principe d'un partenariat entre les deux niveaux de gouvernement. Les deux coprésidents de l'entente sont Jean-Pierre Gauthier, directeur général régional pour Environnement Canada, et Denys Jean, sous-ministre adjoint aux politiques pour le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

Deux autres représentants du gouvernement québécois siègent à titre de membre sur le Comité de gestion, soit George Arsenault, sous-ministre adjoint à la faune, et Louis-Gilles Cloutier, directeur de la santé publique par intérim. Pour le gouvernement fédéral, Bernard Leblanc, directeur général de la gestion des pêches et de l'habitat à Pêches et Océans Canada, Michel Lamontagne, directeur de la

conservation de l'environnement à Environnement Canada, et Peter Toft, à Santé Canada, sont mandatés pour administrer l'entente.

Enfin, deux représentants agissent à titre de secrétaires de l'entente et viennent compléter le Comité de gestion, soit Albin Tremblay, directeur des Affaires ministérielles d'Environnement Canada, et Ronaldo Raviolatti, du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, qui agit comme coordonnateur de l'entente pour le Québec.

## L'harmonisation : un cran plus haut

La première responsabilité du Comité de gestion est précisément d'assurer l'harmonisation entre les deux niveaux de gouvernement pour ce qui est de la réalisation de Saint-Laurent Vision 2000. Liant la volonté à l'action, sept comités d'harmonisation ont été mis en place : agriculture, aide à la prise de décision, biodiversité, communication, implication communautaire, protection, santé.

Suite page 5 ►



Comité de gestion de l'entente. En haut, de gauche à droite :

Albin Tremblay, Ronaldo Raviolatti, Jean Bouvia, George Arsenault, Peter Toft.

En bas, de gauche à droite : Michel Lamontagne, Jean-Pierre Gauthier, Denys Jean, Michèle Bélanger

## MILIEUX

SLV 200 reconnaît le rôle important que joue la population dans la protection de l'environnement. La chronique MILIEUX tentera justement de présenter différents organismes sans but lucratif engagés activement dans la préservation de leurs milieux.

### Conservation Baie Missisquoi

En février 1989, la région du Haut-Richelieu voit naître l'organisme sans but lucratif Conservation Baie Missisquoi. C'est un projet de dragage dans une rivière se jetant dans la baie Missisquoi, la rivière aux Brochets, qui est à l'origine de la formation du groupe. Ferme en désaccord avec le projet, des représentants de la région ont produit un mémoire démontrant que le dragage de la rivière n'était pas aussi avantageux qu'on voulait le laisser croire, et qu'il représentait des risques trop importants pour les habitats fauniques et la stabilité des sols.

Depuis cette première mission, plusieurs personnes préoccupées par l'environnement se sont jointes à Conservation Baie Missisquoi, à un moment ou à un autre. Engagées activement dans leur milieu, ces personnes encouragent et incitent les citoyens et les organismes privés ou publics de la région à participer à des projets qui visent la protection et la conservation de l'environnement, l'amélioration et le maintien de la qualité de vie.

Les projets que l'organisme chapeaute sont variés. De la fabrication de boîtes à compost ou de sacs d'épicerie en toile à l'organisation de séances de sensibilisation, la ligne de conduite du groupe est claire : inciter les gens à adopter des gestes quotidiens en harmonie avec leur environnement. Leur engagement est tout aussi significatif sur le plan de la protection des espaces naturels.

Au cœur des activités récentes du groupe, deux projets d'envergure attirent l'attention, soit la préservation de huit milieux humides dans le secteur de la baie Missisquoi et la protection et l'aménagement d'un sous-bassin de la rivière aux Brochets. Ces deux dossiers ont trouvé appui auprès de divers ministères et organismes : le Service canadien de la faune, le ministère de l'Environnement et de la Faune, Habitat faunique Canada, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Fondation de la faune. Certains d'entre eux agissent dans ces dossiers comme de véritables partenaires, participant concrètement au déroulement du projet.

Photographie: Visions

« L'accent mis sur l'harmonisation traduit bien l'importance que nous lui donnons dans le cadre de SLV 2000. L'harmonisation doit être poussée d'un cran et passer du simple échange d'information à un effort systématique pour mener des projets de manière conjointe, souligne Albin Tremblay. Nous sommes cependant conscients que l'arrivée des nouveaux comités représente un défi en ce qu'ils impriment une nouvelle dynamique qui passe par le partage des projets. C'est toujours laborieux au départ, mais au fur et à mesure qu'on apprend à travailler ensemble, la souplesse et la bonne entente s'installent. Depuis quelques mois maintenant que les comités fonctionnent, la dynamique a pris forme et la chimie entre les partenaires fait lentement son œuvre. »

Ronaldo Raviolatti constate pour sa part que l'arrivée de plusieurs nouveaux partenaires amène non seulement une nouvelle dynamique, mais aussi de nouvelles prises de conscience salutaires, en particulier dans les secteurs de la santé, de

l'agriculture et même de la protection des espèces menacées. Il s'agit là d'un champ d'intervention stratégique pour SLV 2000.

### Un accent sur la prévention... et la participation

Le présent plan d'action articule son action autour de deux grands axes : la conservation des écosystèmes et la prévention. La prévention est une priorité de SLV 2000. « Notre société doit apprendre à intervenir à la source des problèmes au lieu de toujours réparer les pots cassés, ce qui est très coûteux. C'est pourquoi il faut plus que jamais miser sur la sensibilisation et la conscientisation de la population, insiste Ronaldo Raviolatti. D'où l'importance pour les gestionnaires de l'entente de consulter et de faire participer activement les communautés riveraines et les organismes du milieu à la réalisation de projets locaux et ainsi les responsabiliser face aux meilleurs choix à faire pour assurer la conservation et la mise en valeur des ressources du Saint-Laurent. »

## Liste des coprésidents de chaque volet

VOLET	COPRÉSIDENTS
PROTECTION	Jean Cinq-Mars, Environnement Canada Kathleen Carrière, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
AIDE À LA PRISE DE DÉCISION	Lynn Cleary, Environnement Canada Denyse Gouin, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
BIODIVERSITÉ	Michel Lamontagne, Environnement Canada Richard Châtelain, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
SANTÉ	Andy Gilman, Santé Canada Louis-Gilles Cloutier, ministère de la Santé et des Services sociaux
IMPLICATION COMMUNAUTAIRE	Albin Tremblay, Environnement Canada Guy Boucher, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
COMMUNICATION	Clément Dugas, Environnement Canada Luc Poirier, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
AGRICULTURE	Esther Côté, Agriculture et Agro-alimentaire Canada Guy Demers, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec

## CONTACTS

### Lectures

On peut obtenir le plan d'action pour le rétablissement du grèbe cornu à l'adresse suivante :

Environnement Canada  
Service canadien de la faune  
1141, route de l'Église  
C.P. 10 100, 9<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4H5  
Tél. : (418) 648-7225

On peut obtenir le rapport sur la qualité des eaux du Saguenay - Lac Saint-Jean 1979-1992 en appelant au : 1 800 561-1616

### Une nouvelle entente : pour aller plus loin !

Albin Tremblay  
Environnement Canada  
(418) 648-4619  
Ronaldo Raviolatti  
MEF  
(418) 643-7860

### Conserver la biodiversité c'est conserver l'équilibre des écosystèmes (Dossier)

Richard Châtelain  
MEF  
(418) 644-2823  
Michel Lamontagne  
Environnement Canada  
(418) 648-7808

### Baie Missisquoi : protéger une Baie aux habitats exceptionnels (Dossier)

Francine Hone  
SCF  
(418) 648-4554  
Rosaire Jean  
MEF  
(418) 646-6691  
France Pelletier  
Conservation Baie Missisquoi  
(514) 248-0055

# Conserver la biodiversité, c'est conserver l'équilibre des écosystèmes

**L**a biodiversité sur la Terre est devenue un défi majeur pour la communauté scientifique mondiale. Elle met la question de la préservation des espèces à l'ordre du jour international. « Les espèces et les écosystèmes de la Terre seront bientôt perçus comme un atout qu'il convient de protéger et de gérer pour le bien de l'humanité toute entière. » (Rapport de la Commission Brundtland 1987).

## SLV 2000 : priorité aux aspects biologiques du milieu

Préserver et maintenir la diversité biologique de l'écosystème du Saint-Laurent, tel est l'objectif à long terme du volet Biodiversité de Saint-Laurent Vision 2000. « Avec le premier plan d'action Saint-Laurent, on a réglé les problèmes les plus urgents de pollution ; avec le second plan, on s'attaque davantage aux aspects biologiques du milieu, c'est une suite logique » souligne Richard Châtelain, coprésident du Comité d'harmonisation Biodiversité pour le Québec. « Grâce à une approche écosystémique de gestion de l'environnement, SLV 2000 se donne comme fer de lance la conservation non seulement des espèces peuplant le Saint-Laurent et certaines de ses rivières tributaires, mais également la conservation et la protection des habitats qui offrent à ces espèces le support essentiel à leur survie » précise Michel Lamontagne, coprésident du Comité d'harmonisation Biodiversité pour le Canada.

La biodiversité est capitale dans l'équilibre et la stabilité

des écosystèmes. Elle favorise notamment la mise en place de communautés plus résistantes et plus aptes à se régénérer rapidement à la suite de stress naturels ou anthropiques. Il faut également considérer que les espèces sauvages représentent un immense réservoir de ressources alimentaires alternatives en cas de besoins futurs et qu'un grand nombre d'espèces vivantes constituent des ressources renouvelables à la base de nombreuses activités économiques. De plus, aspect important, la biodiversité est une source de matériel génétique d'une grande richesse à l'origine de découvertes importantes dans les domaines médical et pharmaceutique.

Depuis la Convention sur la diversité biologique ratifiée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 par plusieurs pays, dont le Canada, l'utilisation durable des ressources et la conservation de la biodiversité constituent de plus en plus un centre d'intérêt pour les gestionnaires des ressources, pour les groupes de pression en environnement ainsi que pour le grand public et les politiciens. La Convention sur la diversité biologique, qui insiste sur la valeur intrinsèque de la diversité biologique sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique, a pour objectifs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

## Des objectifs d'envergure

« L'importance économique et récréotouristique du Saint-Laurent, la richesse de cet écosystème et les stress qu'il subit sont autant de raisons qui poussent Ottawa et Québec à mettre en commun leur expertise et leurs connaissances dans la recherche et la mise en place de solutions adéquates » souligne M. Lamontagne. Avec une enveloppe de près de 30 millions de dollars, le volet Biodiversité se donne comme ligne de conduite d'appliquer, dans le Saint-Laurent et sept de ses rivières tributaires, les principales dispositions énoncées dans le texte de Convention sur la diversité.

Les responsables du volet Biodiversité voient grand. Ils ne visent rien de moins que l'atteinte des résultats suivants d'ici 1998 : conserver 7000 hectares d'habitats prioritaires ; contribuer au maintien ou au rétablissement de 12 espèces menacées ou en déclin ; poursuivre le plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent ; réhabiliter la population d'éperlans dans la rivière Boyer ; augmenter la productivité de 5 habitats perturbés en milieu marin ; mettre en place un réseau de suivi de la condition du fleuve ; publier un rapport sur la biodiversité du Saint-Laurent ; établir un plan de conservation, de restauration et de mise en valeur des zones côtières.

Pour l'année 1994-1995, le Comité d'harmonisation du volet Biodiversité coordonne la réalisation de 77 projets. « Chez nous, au Québec, la mise en

branle du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 a permis d'accélérer les travaux et recherches déjà en cours dans le Saint-Laurent et ses rivières tributaires, de démarrer de nouveaux projets d'intérêt prioritaire et de cibler les aspects qui méritent une attention particulière, mentionne M. Châtelain. Au chapitre de la conservation d'habitats, nous avons tout lieu de croire que nos objectifs 1994-1995 seront atteints, voire même dépassés ».

« L'élargissement du plan d'action SLV 2000 à certaines des rivières tributaires du Saint-Laurent apporte une dimension très intéressante à l'entente Canada-Québec » précise M. Lamontagne. Le rôle que jouent les rivières tributaires dans la problématique environnementale globale du Saint-Laurent et le potentiel faunique et floristique de tels milieux sont bien reconnus et non négligeables. Le Saguenay, par exemple, regroupe plusieurs sites qui servent d'habitat au béluga, mammifère marin bien connu dont la population est considérée comme menacée dans les eaux du Saint-Laurent. L'embouchure de la rivière Boyer, avec son importante frayère à éperlan arc-en-ciel, ou la rivière Richelieu, avec son remarquable complexe de tourbières, d'îles et d'herbiers aquatiques sont d'autres exemples de milieux d'intérêt prioritaire.

À l'heure où la proportion d'espèces menacées de disparition devient dangereusement élevée et que nos écosystèmes subissent des pressions considérables, la mise sur pied de projets de conservation de la biodiversité s'avère capitale.

Baie Missisquoi

# Protéger une baie aux habitats exceptionnels

**L**a rivière Richelieu est la plus importante rivière tributaire au sud du Saint-Laurent. Elle prend sa source dans le lac Champlain et rejoint le fleuve quelque 120 km plus loin. Le tronçon sud de la rivière, le Haut-Richelieu, et la section nord de la baie Missisquoi sont les portions où se concentrent les habitats fauniques les plus riches et les plus diversifiés de cette rivière. Des marais, des tourbières et des herbiers aquatiques accueillent sauvagine, poissons, reptiles, amphibiens et mammifères. Plusieurs espèces fauniques et floristiques rares au Québec y sont dénombrées : zizanie à fleurs blanches, thélyptère simulatrice, tortue géographique, tortue-molle à épines, brochet d'Amérique, petit butor, etc.

La beauté et la valeur écologique de la baie Missisquoi retiennent depuis longtemps l'attention du Service canadien de la faune (SCF) et du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF). Déjà, à la fin des années 70, un projet de création de réserves écologiques dans ce milieu était sur la table. « Tous sont unanimes pour dire que ce bout de territoire mérite une attention particulière, que des actions de conservation et de protection y sont essentielles, souligne Serge Labonté du SCF d'Environnement Canada. Au SCF, poursuit-il, Francine Hone est l'ardente défenseur des projets de conservation de la baie. Elle travaille activement depuis plusieurs années à faire cheminer le dossier. »

## L'étincelle qu'il fallait

« En reconnaissant le Richelieu comme rivière tributaire prioritaire, SLV 2000 nous donne des ressources humaines et financières intéressantes pour aller de l'avant dans nos projets », mentionne Rosaire Jean de la Direction de la conservation et du patrimoine écologique du MEF. L'acquisition de territoires pour les préserver en réserves écologiques ou la désignation d'espèces à statut précaire deviennent des actions qui, dans les années à venir, auront davantage de chance de se concrétiser. » M. Labonté mentionne également que « si on travaillait tous pour la conservation des habitats fauniques de la baie, il nous manquait l'étincelle qui fait avancer les choses. SLV 2000 nous fournit cette étincelle. Il nous permet de poursuivre. »

La baie Missisquoi ne retient pas seulement l'attention des niveaux gouvernementaux, mais également celle des gens de la région. En 1989, un groupe de citoyens a créé l'organisme sans but lucratif « Conservation Baie Missisquoi ». Cet organisme veille notamment à la protection et à la conservation des divers milieux humides qui entourent la baie Missisquoi.

Depuis deux ans, Conservation Baie Missisquoi travaille entre autres à un programme d'intendance des terres privées. Ce genre de programme est plutôt innovateur au Québec. Il consiste à négocier des ententes avec les propriétaires fonciers pour que ceux-ci protègent, gèrent et utilisent leurs terres en tenant compte de la faune et de la flore qu'elles abritent.

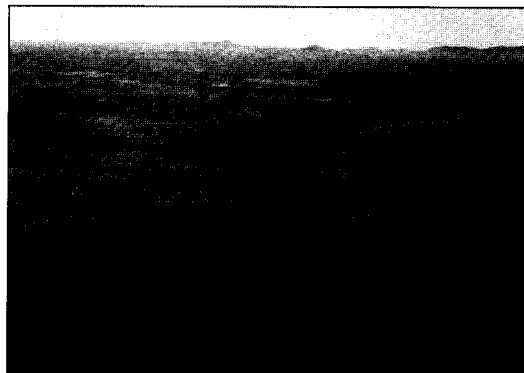


Photo de Jean Gaudet

La beauté et la valeur écologique de la baie Missisquoi retiennent depuis longtemps l'attention du SCF et du MEF

Ces ententes peuvent prendre la forme de servitudes ou de droits de passage par exemple. « Comme on n'a pas besoin d'acheter les terres et que la gestion de celles-ci demeure sous la responsabilité du propriétaire, on sauve beaucoup de temps et d'argent. Le programme d'intendance des terres privées, c'est une bonne façon de préserver les espaces naturels » mentionne France Pelletier, présidente de Conservation Baie Missisquoi.

## Un tour de table efficace

Lors d'une récente rencontre, des représentants du groupe Conservation Baie Missisquoi, du MEF et du SCF ont fait le tour de leurs préoccupations concernant la baie Missisquoi et ont élaboré un plan d'intervention conforme aux attentes de chacun. Entre autres, le MEF a donné à une entreprise privée le mandat de réaliser une étude de caractérisation écologique du territoire et de son potentiel pour la conservation. « Avec le rapport qui nous sera remis sous peu, souligne Rosaire Jean du MEF, on aura une vue d'ensemble du

milieu et on structurera plus efficacement les étapes à venir. Les secteurs prioritaires seront ciblés en fonction des espèces rares dénombrées, de la diversité faunique et floristique observée et des problématiques environnementales du territoire. »

Pour faciliter les démarches entreprises par Conservation Baie Missisquoi dans le cadre du programme d'intendance des terres privées, le SCF a subventionné la conception de fiches de terrain. « Avec ces fiches, on examine les propriétés et les propriétaires un par un et on établit leur profil, on fait l'inventaire de leurs terres, mentionne Mme Pelletier. Grâce à ces fiches, il sera plus facile d'établir des ententes avec les propriétaires, notre message pouvant prendre appui sur des données concrètes. »

SLV 2000 redonne souffle à un projet qui mijote depuis longtemps. Il offre à plusieurs acteurs la possibilité de faire un pas vers la conservation et la préservation d'un milieu de grand intérêt.

## À L'AGENDA

### Américana 95, Salon de l'Environnement des Amériques

Carrefour d'idées et de ressources multiples en environnement, Américana 95 veut offrir aux entreprises du secteur environnemental une tribune de premier plan pour favoriser les échanges scientifiques, techniques et commerciaux. Américana 95, c'est à la fois une exposition commerciale, des conférences, des visites industrielles, un programme culturel et un comptoir commercial. Américana 95 se tiendra au Palais des Congrès de Montréal du 21 au 24 mars 1995. Ce salon de l'environnement est une réalisation de l'Association québécoise des techniques de l'environnement (AQTE). Tél. : (514) 270-7110.

### 4<sup>e</sup> conférence provinciale sur la moule zébrée

La 4<sup>e</sup> conférence provinciale sur la moule zébrée s'inscrit dans le cadre d'une journée technique de l'Association québécoise des techniques de l'environnement (AQTE). À caractère scientifique et de haut niveau technique, cette journée-conférence s'adresse aux gestionnaires de systèmes d'adduction d'eau, aux scientifiques, aux membres d'organismes intéressés à l'environnement et aux étudiants. Elle sera une bonne occasion de présenter une mise à jour de la situation au Québec.

Cette journée-conférence se tiendra à l'Hôtel du Parc à Montréal, le 28 mars 1995. Les frais d'inscription, incluant repas et cocktail, sont de 70 \$ pour les membres, 85 \$ pour les non-membres et 45 \$ pour les étudiants. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec M. Daniel Bertrand au (514) 922-3515.

## EN BREF

### Les secrétaires à l'entente

Ce sont respectivement Albin Tremblay, pour le Canada, et Ronaldo Raviolatti, pour le Québec, qui agissent à titre de secrétaires à l'entente.

M. Tremblay est à l'emploi d'Environnement Canada depuis 1985. Il est étroitement impliqué dans le développement, la coordination et la mise en œuvre de politiques et de programmes environnementaux de grande envergure. M. Tremblay occupe maintenant le poste de directeur intérimaire de la Direction des Affaires ministérielles depuis la réorganisation du ministère en 1993.

M. Raviolatti est ingénieur de formation et possède une maîtrise en environnement. Il travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de l'environnement, au cours desquelles il a œuvré au sein de la Régie des eaux du Québec, des Services de protection de l'environnement du Québec et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. M. Raviolatti travaille actuellement au bureau du sous-ministre adjoint aux politiques du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

## LE FLEUVE

Bulletin d'information  
Saint-Laurent Vision 2000

Le Fleuve est publié par l'ensemble des partenaires de Saint-Laurent Vision 2000. Il est diffusé gratuitement aux personnes, entreprises et organismes préoccupés par la protection et la restauration du Saint-Laurent. On peut s'abonner en communiquant avec Nancy Lainé, Environnement Canada, 1141, route de l'Église, 6<sup>e</sup> étage, case postale 10 100, Sainte-Foy, téléphone : (418) 648-3444.

Production : Média Science

Coordination de la production :  
Louiselle Couture  
et Nadine Vigneau  
Saint-Laurent Vision 2000

La reproduction des textes est autorisée à condition que la source soit mentionnée.



ISSN 0847-5334

Dépôt légal :  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
1<sup>er</sup> trimestre 1995

Le Fleuve is also available in English

Canada Québec